



Lézardrieux

Pêcheurs-plaisanciers : de fortes contraintes



Samedi, le comité 22 de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers tenait son assemblée générale, dans la salle Georges-Brassens. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Cette année, c'était au tour de l'Association des pêcheurs-plaisanciers de la commune d'organiser l'assemblée générale du comité départementale de leur Fédération nationale (FNPP).

Une soixantaine de participants ont été accueillis par le maire, Henri Paranthoën, avant que le président du comité, Claude Bougault, également vice-président FNPP Bretagne nord ouvre l'assemblée.

Le comité 22 représente 28 associations (3 000 adhérents) dont 25 étaient présentes ou représentées. Les débats se sont vite concentrés sur les restrictions nouvelles de pêche. « **Les plaisanciers ont mangé leur pain blanc. Nous avons de plus en plus de restrictions concernant notre loisir** », a regretté le président.

Il a rappelé les quotas : deux bars par jour et par pêcheur (interdit en février et mars) ; deux lieus par jour et par pêcheur (interdit de janvier à fin avril) ; faible quota concernant la pêche du thon rouge, « **nous autorisant en moyenne à pêcher un thon tous les dix ans ! Devant ces contraintes toujours plus importantes, les associations de pêcheurs-plaisanciers se sont réunies au sein d'une confédération mer et liberté,**

pour mieux se défendre vis-à-vis des instances, européennes et nationales ».

Il a rappelé qu'au sein de cette confédération, il avait été fait part des inquiétudes concernant le développement des parcs éoliens offshore, ainsi que la création de zones de protection forte, limitant, voire interdisant la pêche.

D'autres sujets locaux ont été évoqués comme les usages dans le parc éolien en baie de Saint-Brieuc, le développement de l'aquaculture, la pêche à pied, etc.

Toussaint Le Calvez, président de la station SNSM de Loguivy et Suzanne Bauer, patronne et vice-présidente de la station, ont partagé leur indignation, après les réquisitions du procureur, contre le patron de la station d'Ouireham, impliqué dans l'affaire du naufrage du bateau coquillier *Breiz*, en janvier 2021.

Laure Robigo, de l'association Eurêka Mer et Manuel Beauvais, patron pêcheur, ont présenté le programme Homard et Vous, qui consiste à marquer les homards pour surveiller les stocks et en savoir plus sur leurs comportements. L'assemblée a accepté de participer à cette opération.